



APPEL À CANDIDATURES SOFIGREEN

Considérant que

- Le Groupe ARCHER est membre du partenariat interntional qui met en œuvre le projet européen SOFIGREEN, cofinancé par l'EISMEA de l'Union européenne, le programme du marché unique, l'appel SMP-COSME-2022-SEE, sous le numéro de convention de subvention 101127346;
- Le projet vise à soutenir la transition verte des processus et des activités des PME de l'économie sociale en améliorant leur capacité d'investissement, leur accès au financement et leurs collaborations multipartites et multi-niveaux.
- Le Groupe Archer coordonne les activités de formation et d'accompagnement qui seront fournies aux entreprises sélectionnées dans le cadre de cet appel à proposition. Le groupe Archer coordonne également les contributions financières qui seront versées aux entreprises sélectionnées à la fin du parcours de formation;

Article 1 - Objet et finalité

Cet appel vise à sélectionner des entreprises à impact social afin de les soutenir dans la transition écologique de leurs processus et de leurs activités. Nous visons à améliorer leur capacité à attire des investissements, à faciliter l'accès au financement et à favoriser des partenariats avec de multiples parties prenantes à différents niveaux (territorial, national, européen).

Les participants sélectionnés s'engageront dans un parcours complet conçu pour leur donner les moyens d'agir dans le domaine de l'entrepreneuriat durable. Grâce à des sessions de formation sur mesure et à un accompagnement personnalisé, ils renforceront leur performance environnementale et amélioreront leur capacités d'accès aux ressources financières nécessaires pour soutenir leurs investissements.

Ce programme offre de multiples oportunités :

- Formation personnalisée : nos modules de formation sont adaptés aux besoins de chaque entreprise, ce qui garantit leur pertinence et leur efficacité.
- Possibilités de mise en réseau : le programme offre une plateforme de mise en réseau professionnelle, favorisant l'établissement de liens précieux et facilitant l'échange de points de vue et d'expériences, au niveau international.
- Accès au financement : les participants seront directement connectés à un grand nombre d'intermédiaires financiers susceptibles de soutenir leur développement (acteurs de la finance sociale, banques, fondations...).
- Soutien financier direct : à l'issue de la formation, les entreprises participantes peuvent être sélectionnées pour bénéficier d'un accompagnement individuel et d'une contribution d'un montant total de 180 000 euros pour l'ensemble des entreprises sélectionnées afin d'obtenir des services techniques spécialisés pour soutenir leurs efforts d'accès au financement.

Article 2 - Entreprises cibles

Les candidats doivent être des entreprises déjà formellement établies qui répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- ayant leur siège social ou opérationnel dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes (FR)
- ayant toute forme juridique adaptée aux activités économiques, y compris les coopératives, les sociétés à responsabilité limitée;







- être une PME (entreprise employant moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros) telle que définie par l'UE, conformément à la recommandation 2003/361 de l'UE. Outil d'autoévaluation pour répondre aux critères des PME: Questionnaire PME;
- ayant déjà produit et livré un produit ou un service, en échange d'une compensation financière;
- être considérées comme faisant partie du secteur de l'économie sociale: elles sont capables de générer des impacts sociaux, territoriaux et/ou environnementaux positifs; leur modèle d'entreprise vise à réinvestir la majeure partie des bénéfices dans l'organisation et/ou dans une cause sociale/territoriale/environnementale; elles cherchent activement à intégrer diverses parties prenantes dans leur processus de prise de décision.

Article 3 - Services fournis

Les candidats sélectionnés pourront accéder à un parcours de formation qui leur permettra d'acquérir des connaissances et des compétences utiles pour renforcer leurs activités d'un point de vue environnemental et social. Les parcours pourraient être différenciés pour les entreprises en phase de démarrage (<3 ans d'activité commerciale) et de croissance (> 3 ans d'activité commerciale).

La formation sera d'une durée d'environ 10 sessions de 4 heures chacune, axée sur :

- Comment analyser le modèle d'entreprise et identifier les actions permettant d'améliorer les performances environnementales et sociales, ce qui a également un impact positif sur les performances économiques?;
- Comment mesurer et gérer les impacts environnementaux et sociaux afin de faciliter l'accès au financement d'impact ?
- Comment coopérer avec un large éventail d'acteurs et créer un écosystème capable de fournir la combinaison de compétences, de contacts, d'expériences et de financements nécessaire pour garantir une transition réussie du modèle d'entreprise ?
- Comment élaborer un plan d'entreprise solide nécessaire à la transition écologique ?
- Comment accéder au financement d'impact et le gérer ?

La formation sera dispensée par un groupe d'experts en entrepreneuriat durable et social, y compris des représentants d'institutions financières. Les entreprises sont invitées à participer en engageant un représentant exécutif et un expert technique, qui peuvent varier en fonction du sujet traité.

À la fin de la formation, les entreprises auront rédigé un plan d'investissement pour la mise en œuvre de leurs processus de transition environnementale et le présenteront à des investisseurs potentiels.

Voici une liste non exhaustive d'exemples de domaines d'intervention pour stimuler les processus de transition environnementale des entreprises cibles :

- l'utilisation et la réutilisation de matériaux recyclés, de produits et de sous-produits ou de résidus issus des cycles de production comme alternative aux matières premières vierges, la réduction de la production de déchets ;
- l'éco-conception de produits/services pour les rendre plus respectueux de l'environnement ;
- des systèmes durables pour la production, la distribution et l'utilisation efficace de l'électricité;
- chaîne d'approvisionnement durable;
- la protection et la valorisation des ressources naturelles ;
- des transports intelligents, écologiques et intégrés ;
- etc.

Les entreprises qui ont suivi au moins 80 % de la formation peuvent demander à bénéficier d'un accompagnement personnalisé supplémentaire et d'une subvention pour une assistance technique personnalisée, visant à renforcer la préparation à l'investissement et l'accès au financement pour la mise en œuvre des stratégies conçues par l'entreprise au cours de la formation.







Les activités de formation et de coaching se dérouleront principalement dans les bureaux du groupe Archer, situés 2 rue Camille Claudel - 26100 Romans sur Isère, mais il sera également possible de participer à certaines sessions en ligne. Les services seront fournis en français.

La participation aux activités de formation est gratuite. Pendant la formation et la phase d'accompagnement qui suivra, les participants seront également invités à participer à des événements transfrontaliers, avec d'autres entreprises étrangères qui suivent la même formation, afin de favoriser la coopération internationale, les partenariats et l'échange de bonnes pratiques. Les participants recevront une somme forfaitaire pour couvrir leurs frais de voyage, d'hébergement et de subsistance.

Article 4 - Procédure de dépôt et documents à joindre à la demande

La candidature doit être soumise exclusivement en ligne, en remplissant le formulaire disponible sur le site web suivant : https://form.jotform.com/241273174795059 avant le 10 juillet 2024 à 13h00.

Pour faciliter la préparation de votre candidature, une copie du formulaire est jointe.

La demande doit être accompagnée des documents suivants :

- a. Autorisation de traiter des données personnelles pour chacun des participants formulaire ci-joint;
- b. Document d'identification du représentant légal de l'entreprise ;
- c. Document d'identification fiscale de l'entreprise;
- d. L'acte de constitution et les statuts de la société;
- e. Les deux derniers états financiers ;
- f. Tout document complémentaire présentant l'entreprise (par exemple, soulignant l'impact social et environnemental de ses activités);
- g. Déclaration sur l'honneur concernant le respect des critères d'éligibilité (formulaire ci-joint)
- h. Curriculum vitae des candidats participant à la formation (s'il est disponible);

Si des informations supplémentaires sont nécessaires, le Groupe ARCHER contactera le candidat par courriel/téléphone.

Le candidat comprend et reconnaît que toute fausseté dans les données ou les informations fournies et/ou un rapport de vérification négatif exclura la candidature du processus.

Dans tous les cas, le Groupe ARCHER se réserve le droit de demander les originaux de la documentation soumise sous forme électronique afin d'en vérifier le contenu.

Aucune modification ne sera autorisée après la date limite de dépôt des candidatures.

Article 5 - Méthode de sélection pour la formation

L'évaluation et la sélection des candidatures seront effectuées par un jury désigné par le Groupe Archer ayant une expérience dans le domaine de l'économie durable, sociale et solidaire.

Le jury évaluera tout d'abord les critères d'éligibilité (article 2). Les candidatures éligibles seront ensuite évaluées selon les critères qualitatifs détaillés dans le tableau ci-dessous, avec une répartition de la note maximale attribuée.

Nombre	Description du critère	Score
de		maximum
critères		
1	Clarté dans la présentation de l'activité de l'entreprise, de ses objectifs, de son marché	15
	de référence, de ses clients, de son équipe opérationnelle, de ses impacts	







	sociaux/environnementaux/territoriaux, de son appartenance au secteur de l'économie sociale, de sa diversité en termes d'âge et de genre	
2	Preuve de la viabilité économique du modèle d'entreprise : les informations fournies par les entrepreneurs sont suffisantes pour évaluer la solidité économique de l'activité.	
3	Preuve du potentiel d'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise, par l'amélioration de l'efficacité environnementale des processus existants ou par le lancement d'un nouveau service/produit environnemental (pour relever les défis écologiques).	25
4	Preuve de l'engagement de l'entreprise à participer à la formation et à réussir sa transition environnementale	25
5	Effet de levier : le modèle d'entreprise est potentiellement reproductible et extensible et présente un fort potentiel d'engagement dans des initiatives de coopération internationale/partenariats commerciaux.	10
6	Les participants parlent des langues étrangères (anglais/espagnol/français/italien).	10

Les candidatures doivent obtenir une note totale d'au moins 60 et au moins la moitié des points maximums pouvant être attribués pour les critères 1, 2, 3 et 4.

Les candidatures évaluées positivement seront ensuite incluses dans une liste, classée par ordre décroissant en fonction de l'évaluation globale obtenue. En commençant par la première de la liste, les candidatures seront progressivement admises au cours de formation jusqu'à ce qu'un **nombre maximum de 15 entreprises par groupe** soit atteint. Au total, 2 groupes seront créées.

La liste des sujets sélectionnés pour une classe, une fois approuvée, sera publiée sur le site web du Groupe ARCHER et les entreprises sélectionnées seront contactées directement.

Les candidatures resteront à la disposition du Groupe ARCHER.

Article 6 - Calendrier de la formation

Les services de formation seront fournis de septembre 2024 à janvier 2025 (1 session en personnes et/ou d'environ 4 heures toutes les 2 semaines), selon un calendrier spécifique qui sera communiqué à l'avance.

Article 7 - Méthode de sélection pour la subvention

Les entreprises ayant suivi au moins 80 % de la formation seront invitées à demander une subvention. Le montant de la subvention sera au minimum de 6 000 € et au maximum de 9 000 €, en fonction du nombre d'organisations sélectionnées, et pourra être utilisé par le bénéficiaire exclusivement pour payer des services d'assistance technique dédiés afin de soutenir son accès au financement. Les consultants rémunérés par la subvention seront choisis par l'entreprise en fonction de ses besoins spécifiques.

L'évaluation et la sélection des demandes de subventions seront effectuées par un jury désigné par le groupe Archer ayant une expérience dans l'entrepreneuriat durable et social, qui évaluera le plan d'investissement pour la transition environnementale, produit par l'entreprise candidate au cours de la période de formation.

Les demandes de subvention éligibles seront évaluées sur la base des critères qualitatifs détaillés dans le tableau ci-dessous, avec une ventilation de la note maximale attribuée.

Nombre de critères	Fig. 1	Score maximum
1	Niveau des impacts sociaux et environnementaux potentiellement générés par	25
	le processus de transition environnementale de l'entreprise	







	Viabilité économique du plan d'investissement pour le processus de transition environnementale de l'entreprise	25
	Capacité de l'entreprise à attirer les fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan d'investissement	25
4	Faisabilité technique du plan d'investissement (disponibilité de la technologie, etc.)	25

Les candidatures doivent obtenir une note totale d'au moins 60 et, pour chaque critère, au moins la moitié des points maximums pouvant être attribués.

Les demandes ayant fait l'objet d'une évaluation positive seront ensuite incluses dans une liste (une pour les entreprises en phase de démarrage et une pour les entreprises en phase de croissance), classées par ordre décroissant en fonction de l'évaluation globale obtenue. En commençant par la première de la liste, les demandes se verront progressivement attribuer la subvention. Le montant final de la subvention dépendra du nombre total de demandes sélectionnées et sera le même pour tous les bénéficiaires, étant entendu que le montant minimum sera de 6.000€ et le montant maximum de 9.000€.

Un contrat spécifique sera signé entre le partenaire et l'entreprise sélectionnée. Ce contrat décrira tous les détails nécessaires à la bonne gestion de la subvention.

Les subventions doivent être utilisées dans les 4 mois suivant la signature du contrat et les paiements sont effectués comme suit :

- Paiement initial du préfinancement : 70 %, au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur du contrat de subvention.
- Solde du montant de la subvention après acceptation du rapport final sur l'utilisation de la subvention par le Groupe ARCHER

Article 8 - Information ou clarification

Toute demande d'éclaircissement concernant l'appel doit être envoyée à l'adresse électronique romain@slitine.com

Article 9 - Traitement des données

Les données dont Groupe ARCHER prend connaissance à la suite de la présente notification seront traitées aux fins de la notification elle-même, conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de toute législation nationale pertinente en vigueur, ainsi qu'aux directives de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Article 10 - Résultats de la sélection et règles générales

La soumission en ligne de la candidature constitue l'acceptation formelle par la société candidate de toutes les conditions énoncées dans le présent appel à propositions et ses annexes, ainsi que de l'irrévocabilité des décisions et de la sélection du groupe Archer, qui sont prises dans le cadre de son pouvoir discrétionnaire absolu et inconditionnel.

La soumission en ligne de la candidature constitue l'acceptation formelle par l'entreprise candidate du fait que certaines informations (nom de l'entreprise et informations) peuvent être diffusées dans la presse, sur le site web, dans les rapports ou dans le matériel promotionnel du groupe Archer

La propriété intellectuelle de tous les documents produits par la société candidate (à titre d'exemple non limitatif : documents de projet, annexes techniques, rapports de suivi et d'évaluation, publications relatives aux projets soutenus par le groupe Archer et partagés avec le groupe Archer dans le cadre des activités

groupe





décrites à l'article 3), reste acquise à cette même société, qui accorde toutefois à le groupe Archer le droit d'utiliser ces documents à toute fin de communication et de diffusion institutionnelle, à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales.





ANNEXES:

Formulaire de collecte des candidatures

Vous trouverez ci-dessous la structure du formulaire à publier en ligne avec l'appel afin de collecter les candidatures à remplir et à soumettre sur le lien suivant: https://form.jotform.com/241273174795059

1. DONNÉES GÉNÉRALES

Veuillez saisir les données suivantes :

- nom de l'entreprise
- Forme juridique
- date de constitution de la société (jj/mm/aaaa)
- années consacrées à la production/livraison d'un produit ou d'un service et à la perception d'une compensation financière
- adresse du siège social
- taille de l'entreprise :
 - o Micro-entreprise : elle emploie moins de 10 personnes et son chiffre d'affaires annuel ou le total de son bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.
 - Petite entreprise : elle emploie moins de 50 personnes et son chiffre d'affaires annuel ou le total de son bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.
 - Entreprise moyenne : elle emploie moins de 250 personnes et son chiffre d'affaires annuel n'excède pas
 50 millions d'euros ou le total de son bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.
- Chiffre d'affaires de l'année dernière
- Numéro de TVA
- Code des impôts
- site web

2. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Veuillez décrire les produits/services actuellement proposés et le marché cible (3 000 caractères maximum).

3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX/TERRITORIAUX/SOCIAUX

Veuillez décrire les impacts environnementaux/territoriaux/sociaux générés par l'entreprise (max. 3 000 caractères).

4. ATTENTES

Pourquoi postulez-vous ? Quelles sont vos attentes ? Comment votre performance environnementale pourrait-elle être améliorée grâce à votre participation à ce programme ? (max. 3 000 caractères)

5. PARTICIPANTS

Les entreprises sont invitées à participer en engageant un représentant exécutif, qui devrait suivre l'ensemble du parcours, et un expert technique, qui peut varier en fonction du sujet abordé dans la session spécifique.

- Indiquez ci-dessous les coordonnées de la personne physique qui demande à participer à l'ensemble de la formation pour le compte de l'entreprise
 - o Prénom
 - Nom de famille
 - Date de naissance
 - o Résident en
 - o Genre
 - o Rôle dans l'entreprise
 - o Langues parlées : italien / français / espagnol / anglais
 - Court profil professionnel (max. 1 000 caractères)
- D'autres personnes des entreprises participent-elles aux sessions de formation ? Veuillez décrire brièvement leur profil et, dans le cas où elles participeraient aux événements transfrontaliers, leur connaissance des langues étrangères (3 000 caractères maximum).
- 6. Comment avez-vous découvert cet appel ?
- 7. Contact pour les communications concernant la demande
 - Prénom
 - Nom de famille
 - courriel de contact
 - téléphone de contact